

PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2023

SAINT-MANDÉ

Tous mobilisés pour une ville durable!





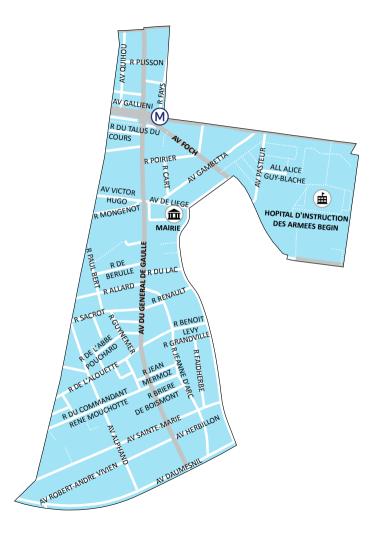
Collecte des ordures ménagères

BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un sac fermé.

Les bacs doivent être sortis pour 18h30 le jour de la collecte.





Collecte des emballages

Le bac jaune dit oui à tous les emballages et à tous les papiers ! Vous pouvez déposer tous vos emballages en papier, carton, métal et plastique dans le bac iaune.

Les bacs doivent être sortis pour 18h30 le jour de la collecte.



Tous les emballages se trient et tous les papiers se recyclent!





Collecte du verre

BAC VERT: VERRE

La collecte du verre est effectuée une semaine sur deux, le mardi, suivant votre secteur.

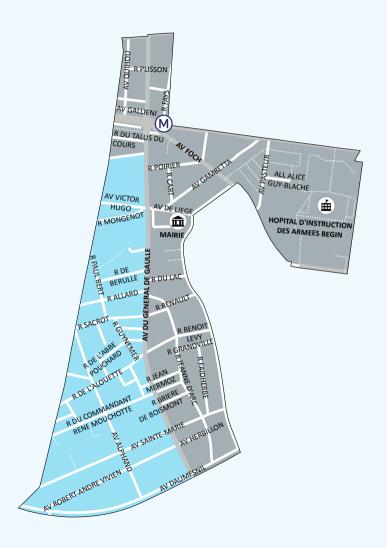
Les bacs doivent être sortis avant 10h le jour de la collecte.





Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac vert ?

Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri!



Collecte des déchets alimentaires

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

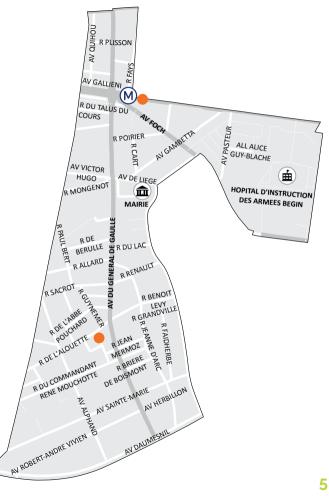
Vous pouvez déposer vos déchets alimentaires dans les bacs d'apports volontaires présents les jours des marchés aux comestibles, à l'aide des bioseaux distribués par le Territoire.



Marchés comestibles :

- Marché de l'Alouette : mardi, vendredi de 9h à 13h
- Marché de la Tourelle : jeudi, dimanche de 9h à 13h





Comment bien trier vos déchets?

BAC VERT: VERRE

Parce que le verre est 100% recyclable, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10! Merci de bien les vider et de les jeter en vrac.





Bocaux, pots et flacons en verre (conserves. yaourts, miel, épices,...)





de vaisselle



d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de bien les



Tous les **emballages** en carton et papier (briques alimentaires. papiers, journaux, magazines....)



Tous les emballages en métal (conserves, canettes, capsules de café, aluminium....)





Tous les autres emballages en plastique (sacs, gobelets, pots et barquettes alimentaires polystyrène....)

Un doute?

Scannez-moi!



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en platique ni de déchets électroniques



Pas de vêtements

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Collecte uniquement sur les marchés!

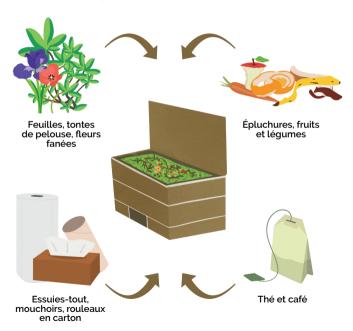
Vous pouvez effectuer votre demande de bioseau pour transporter vos déchets alimentaires auprès du service environnement du Territoire au 01 48 71 59 13 ou par mail à environnement@pemb.fr.



COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction pour vos biodéchets.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **environnement**@pemb.fr.



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement reservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner!



Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé.**

Défi Familles zéro déchet



Vous cherchez à réduire vos déchets?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet » organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire. Ce guide de 52 pages a été

pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- · des recettes de fabrication de produits faits maison et antigaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- · des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants





Contact: zerodechet@pemb.fr

Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à :

1. Les réparer

Il existe toute sorte de moyens pour réparer vos meubles, vos vêtements, vos équipements électriques. Si des pièces sont trop abîmées n'hésitez pas à les remplacer.

2. Les réemployer

Donnez une seconde vie à vos objets et laissez place à votre imagination pour les transformer ou les échanger.

L'enlèvement de vos encombrants se fait ${\it via}$ ClicRDV ${\it sur}$:

https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois ou par téléphone au 01 48 71 59 13. Votre intercolucteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer la veille de la collecte, après 19h.

Dépôt limité à 1 m³, 50 kg et 2 m maximum.

Les encombrants collectés sont composés de mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles et de déchets équipements électriques et électroniques (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...). Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !

Les autres déchets doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- · déchets ménagers spéciaux (DMS: peintures, solvants, ampoules...)



Pensez aux collectes solidaires l

Ecosystem organise 1 à 2 fois par trimestre la collecte de vos équipements électriques et électroniques. Il garantit un traitement approprié de vos appareils en assurant la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des DEEE.

Pour connaître le calendrier, les horaires et les points de collecte sur votre commune rendez-vous sur www.parisestmarnebois fr et les réseaux sociaux.



Déchèteries mobiles

Votre ville propose **deux déchèteries mobiles**. Découvrez les déchets acceptés ci-dessous!



Les déchèteries mobiles sont accessibles aux particuliers du Territoire sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Vous pouvez y déposer vos objets encombrants, gravats, déchets verts, bois, ferraille, cartons, DEEE et déchets toxiques hors déchets amiantés.









Déchets verts

Bois







DEEE

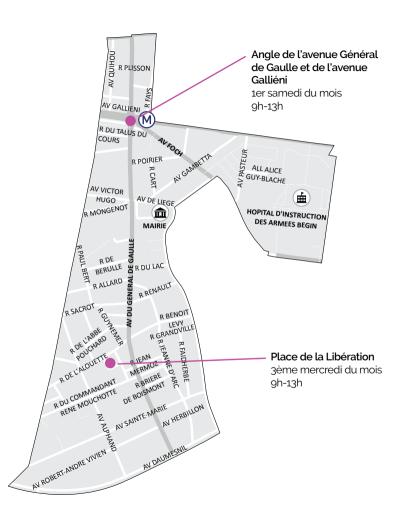


Ferrailles

Cartons

[

Déchets toxiques



Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

84 voie Sonia Delaunav

Lundi au vendredi: 8h30-12h & 13h30-17h Samedi: 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

320 avenue Victor Hugo

Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h Samedi: 9h-12h & 13h30-17h Dimanche: 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

177 rue de Metz

Lundi au vendredi: 8h30-12h & 13h30-17h Samedi: 9h-12h & 13h30-17h

PORT DE BONNEUIL

9 59 route de l'Ile Saint-Julien

Lundi au vendredi: 8h30-12h & 13h30-17h Samedi: 9h-12h & 13h30-17h Dimanche: 9h-13h

NOISY-LE-GRAND

o Rue de la Plaine

Lundi : 14h-17h

Mardi: 9h-12h & 14h-17h Mercredi: 9h-12h & 14h-19h

Jeudi : Fermé

Vendredi: 10h-12h & 14h-19h Samedi: 9h-12h & 13h-18h



sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.



de Bonneuil-sur-Marne





VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES EN MAIN POUR RÉUSSIR

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois 13 communes - 520 000 habitants 1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

www.parisestmarnebois.fr

Pour tout renseignement, contactez la direction de l'Environnement et de la Transition Ecologique au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr